



L'école Maternelle : au centre des préoccupations?

enseignants de l'UNSA

Après avoir commandé un rapport à Alain BENTOLILA, le Ministre a chargé la DGESCO de piloter un groupe de réflexion, composé de représentants des personnels enseignants et d'inspection, de professionnels de l'école maternelle, de représentants des parents d'élèves, et de l'inspection générale.

La méthode de travail proposée par le SE-UNSA (parvenir à une liste de recommandations concrètes partagées) a fonctionné. Le SE-UNSA a participé activement à cette réflexion et s'est attaché, tout au long des séances de travail, à formuler des propositions concrètes qu'il continuera de défendre, devant le Ministre, au-delà de ce groupe DGESCO. En conséquence, plusieurs de nos propositions ont été retenues, certaines ont été reformulées de manière à parvenir à un consensus (voir synthèse des recommandations du groupe en pages 6 et 7).

Le Ministère ira-t-il jusqu'au bout de la démarche ? En a-t-il seulement la volonté politique ? Quant à la mission BENTOLILA, elle est censée répondre aux critiques du HCE à l'encontre de la maternelle, accusée d'être «inégalitaire». Cette «commission pour la refondation de l'école maternelle» rédigera un rapport d'analyse et de préconisation pour le mois de mars 2008. Affaire à suivre ... de près!

Par ailleurs, nous avons demandé que le Ministère se saisisse enfin de deux sujets politiques forts pour le SE-UNSA:

L'inscription de l'école maternelle dans la scolarité obligatoire

Le SE-UNSA s'est doté d'un mandat, lors de son congrès de St Etienne en mars 2004: «L'école primaire doit poser les fondations du socle commun. Le SE-UNSA exige que l'école maternelle en soit la première étape, s'insérant ainsi naturellement dans le cursus de la scolarité obligatoire. Afin d'ancrer l'école maternelle dans l'école primaire obligatoire tout en renforçant la continuité pédagogique, le SE-UNSA revendique le début de la scolarité obligatoire dès l'âge de 3 ans». Nous avons réaffirmé cette exigence lors de notre congrès en mars 2007.



Mener enfin, dans un cadre partenarial élargi, une réflexion sérieuse autour de la scolarisation des enfants de deux ans

Nous avons rappelé que le SE-UNSA était toujours demandeur d'une conférence de consensus sur cette scolarisation. On ne peut pas accepter que cette scolarisation continue à être la variable d'ajustement de la carte scolaire, tout comme nous ne pouvons faire l'économie de s'assurer des conditions de mise en œuvre, pour assurer sa réussite.

Stéphanie VALMAGGIA-DESMAYSON
Déléguée nationale 1^{er} degré du SE-UNSA

SE-UNSA 84

7 rue des ortolans – 84 000 Avignon

84@se-unsa.org

<http://sections.se-unsa.org/84/>



Le rôle et de la place de la maternelle

>> Affiner les objectifs de l'école maternelle pour l'ensemble des acteurs de l'institution

élaboration d'un texte politique de cadrage national qui énonce clairement les finalités de la scolarisation en maternelle (outil destiné aux enseignants et en particulier aux stagiaires IUFM, mais aussi aux IA, IEN, formateurs IUFM ...)

>> Définir, à partir de ce cadrage, les «missions particulières» des enseignants exerçant en maternelle

élaboration d'un document faisant apparaître les spécificités de l'enseignement à l'école maternelle pour mieux caler, en amont, la formation des maîtres (tant initiale que continue).

>> Être au clair, envers les familles, sur les enjeux de l'école maternelle

élaboration d'un fascicule, concret et pédagogique, sur la scolarisation à l'école maternelle, document qui serait estampillé Éducation Nationale et qui pourrait servir tant pour promouvoir l'identité de l'école maternelle, que pour la rendre lisible et visible par les parents.



Le langage

>> Revoir les programmes dans le cadre d'un socle commun

Dans le domaine du langage, réaliser un bilan de la mise en œuvre des programmes.

>> Travailler le langage en petits groupes

Limiter le nombre d'élèves par classe
Plus de maîtres que de classes

>> Faire évoluer la banque nationale d'outils d'évaluation

dépoussiérer les livrets d'évaluation GS/CP en vigueur depuis la circulaire 2001-148 du 27/07/2001.

>> Repérer et dépister les troubles du langage

veiller à ce que les aides existantes (RASED, PMI, médecine scolaire ...) soient fonctionnelles.

>> Repenser la formation initiale et continue dans ce domaine

La place de la grande section dans le cycle I, le cycle II et dans l'école maternelle

>> La place de la GS est-elle dans le CI ou le CII?

Pour éviter que certaines étapes ne soient «brûlées» (tentation de «pré-CP»), il faut réaffirmer que la GS fait bien partie de l'école maternelle et clarifier les choses tant dans les programmes que dans les textes politiques.

>> Favoriser la continuité éducative

développer de façon systématique ces situations d'échanges en prenant en compte le temps de concertation à dégager.
favoriser les expériences de décroisement et d'échanges de service GS/CP

La formation des enseignants

>> Insérer la maternelle dans la formation initiale

Allongement à deux années de la formation initiale
Mise en place d'un module spécifique clairement identifié
Préparation du stage en responsabilité par un moment de pratique accompagnée
Recrutement indispensable de PE comme PIUFM (situation beaucoup trop rare)
Nécessité d'un plan de formation de formateurs
Nécessité de faire évoluer le CAFIPEMF vers une certification universitaire

>> Développer l'accompagnement à l'entrée dans le métier et l'adaptation à l'emploi

Mise en place systématique de dispositifs d'accompagnement à l'entrée dans le métier et d'adaptation à l'emploi
Création d'un CAFIPEMF, orienté «maternelle» à resituer dans la problématique plus large de l'évolution du CAFIPEMF vers une certification universitaire (dans le cadre de l'intégration des IUFM dans l'université)

>> Renforcer la formation continue

Rendre la formation continue obligatoire, comme engagement de l'État
Les plans de formation doivent faire une place systématique à la maternelle
Les animations pédagogiques doivent proposer des ateliers de réflexion et de pratique spécifiques sur la maternelle

Le «métier d'écolier» en maternelle

>> Être au clair, envers les familles, sur les enjeux de l'école maternelle

élaboration d'un fascicule vulgarisé, attirant en terme de présentation, concret et pédagogique sur la scolarisation à l'école maternelle.

>> Accueillir au mieux les familles et l'enfant dans cette première rentrée des classes

développer les dispositifs existants, décidés en équipe, et mis à disposition des autres écoles maternelles dans un objectif de mutualisation de pratiques

>> Rendre le processus d'évaluation plus lisible par les parents

mettre à disposition des équipes des outils d'évaluation différenciés, ceux qui relèvent de l'outil analytique (tableau de bord de l'enseignant) et ceux qui relèvent d'un outil de communication avec les familles.

>> Prendre en compte les différences culturelles à l'entrée à l'école

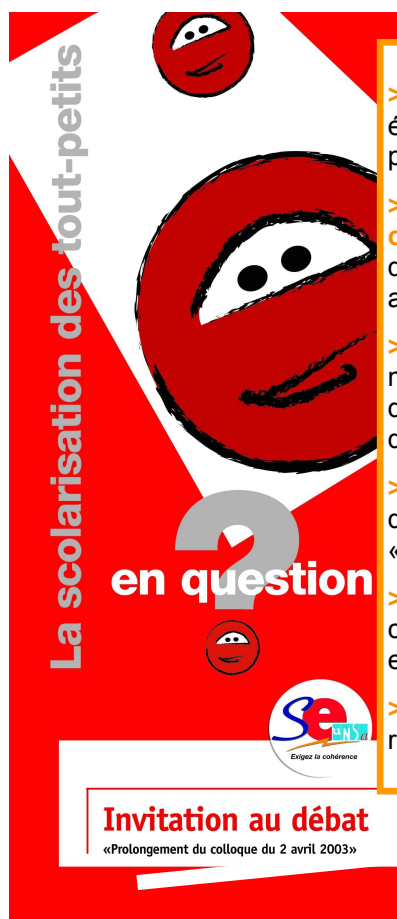
développer les conventions et partenariats avec les collectivités et associations de «politique de la ville».

>> Accueillir l'enfant dans son vécu antérieur

construire des liens avec les structures de petite enfance pour mieux cerner les enjeux et ainsi préparer les continuités

>> Ne pas laisser s'installer la grande difficulté

réactiver le recours au maître G du RASED si les difficultés persistent durablement



La scolarisation des tout-petits
en question

SEUNSA
Espérer la cohérence

Invitation au débat
«Prolongement du colloque du 2 avril 2003»

Dernière Minute :

Le groupe maternelle au Ministère poursuit ses travaux suite à une reconvoque à deux nouvelles réunions qui auront pour thème :

- Les troubles spécifiques du langage et le handicap
- Le projet d'école

Nous vous tiendrons informés des propositions qui aboutiront à l'issue de ces réunions.





Au SE-UNSA, on a des idées pour améliorer la maternelle...

La scolarité obligatoire et le socle commun

L'école primaire doit poser les fondations du socle commun. Le SE-UNSA exige que l'école maternelle en soit la première étape, s'insérant ainsi naturellement dans la scolarité obligatoire. L'école maternelle constitue un élément essentiel et original du système éducatif français. Sa place, comme une école à part entière, est toujours à renforcer. Les effets déterminants de la scolarisation en école maternelle sur le développement des enfants, en termes de socialisation, d'acquis, de premiers apprentissages et les conséquences positives sur leur scolarité ultérieure sont clairement établis. Afin d'ancrer l'école maternelle dans l'école primaire obligatoire tout en renforçant la continuité pédagogique, le SE-UNSA revendique le début de la scolarité obligatoire dès l'âge de 3 ans



La scolarisation des 2-3 ans

Parallèlement, la scolarisation des enfants de deux à trois ans doit être effective dès lors que les parents en font la demande. Ces enfants doivent être obligatoirement inscrits et comptabilisés.

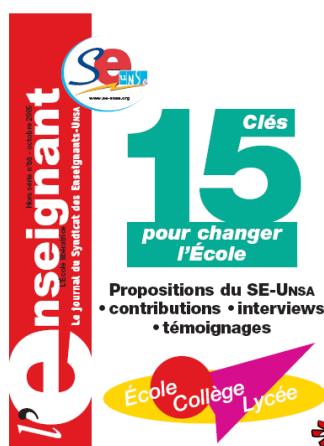
Le SE-UNSA affirme le droit à la scolarisation des tout-petits. Il dénonce les iniquités actuelles dans la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans et la régression de la scolarisation de ces élèves dans des conditions d'accueil adaptées.

La décision de scolariser des enfants de 2 à 3 ans dans une école implique tous les partenaires concernés (IA, élus, parents, enseignants...) et nécessite une réflexion sérieuse sur les moyens matériels et humains qui feront de cette scolarisation une réussite. Les conditions qui s'imposent :

Il faut que les enfants soient en capacité de maîtriser leurs fonctions corporelles et que leur développement psychologique soit suffisant pour vivre dans une collectivité scolaire, même dans les conditions optimisées que nous revendiquons ;

L'école doit être mise en capacité de s'ajuster aux besoins spécifiques des enfants de 2 ans à 3 ans, ce qui passe par :

- des adaptations en termes de locaux et de matériels ;
- des effectifs limités à 15 élèves dans les classes de tout-petits ;
- une formation particulière de tous les personnels intervenant dans les écoles maternelles ;
- un ATSEM spécialisé sur l'accueil des 2/3 ans attaché à temps plein à chaque classe comportant des tout-petits ;
- une conception du temps et de l'espace scolaires repensée.



La méthode du partenariat est indispensable pour mettre les politiques en cohérence et faire jouer les complémentarités. Les expériences (dispositifs ou classes " passerelles ", par exemple) favorisant les relations avec les familles et les structures d'accueil de la petite enfance doivent être encouragées et faire l'objet d'un engagement pérenne des différents partenaires concernés.

La maîtrise du langage

La maîtrise des langages est un enjeu majeur de l'école primaire. La prévention de l'illettrisme doit être une priorité. Le SE-UNSA exige :

- ➔ des mesures concrètes de dépistage et de remédiation précoces des difficultés rencontrées par les élèves, concernant le langage, les apprentissages et le handicap, dès l'école maternelle par les RASED, la PMI et la santé scolaire.
- ➔ une prise en charge précoce des troubles importants par les établissements de soins
- ➔ les moyens nécessaires pour des ateliers lecture avec des groupes réduits d'élèves tout au long de l'école primaire et du collège.



Une politique efficace de prévention contre l'illettrisme ne doit pas limiter ses efforts au seul cours préparatoire mais intervenir tout au long de la scolarité. Il faut en la matière privilégier des interventions précoces.

Nos revendications

Chaque classe maternelle ou section enfantine doit bénéficier de la présence d'un ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) à temps plein.

Le SE-UNSA revendique la limitation des effectifs à 24 élèves par classe en maternelle avec une diminution spécifique des effectifs:

- ➔ dans les classes qui accueillent des élèves en grande difficulté et élèves en situation de handicap ;

S'OPPOSER

et proposer !

dans les ➔ classes charnières de notre système éducatif : grande section de maternelle, CP, 6ème, 2nde et dans les classes à cours multiples ;

dans ➔ les sections de tout-petits : 15 élèves au maximum ;

limitation à ➔ 20 élèves par classe dans les écoles situées dans les territoires dont les populations ont des difficultés.

A l'IUFM, l'école maternelle nécessite un module de formation obligatoire. La spécificité relative à la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans doit faire l'objet d'un module particulier.

La co-éducation doit être au coeur des préoccupations de chacun : des temps spécifiques doivent y être consacrés et des conditions matérielles favorisant son développement doivent être recherchées.

**Syndicat
des Enseignants-UNSA**



*Faites
la différence !*



Recommandations

> Le Ministre a commandé la mise en place d'un groupe de réflexion chargé de formuler des propositions pour améliorer la situation de l'école maternelle. Ce groupe est composé de représentants des personnels enseignants et d'inspection, de professionnels de l'école maternelle, de représentants des parents d'élèves, et de l'inspection générale. Il a été chargé, sous la haute autorité de la DGESCO, de rendre un rapport à la fin du mois d'octobre.

A partir d'un diagnostic sur l'existant, il a été décidé de lancer des sujets de réflexion plus précis:

- ↳ Les missions et le rôle de l'école maternelle
- ↳ L'apprentissage du langage tout au long de la scolarité maternelle
- ↳ La place de l'enfant qui devient élève celle de sa famille
- ↳ La place de la grande section / L'articulation avec le cours préparatoire la moyenne section
- ↳ La formation des maîtres, leur accompagnement, leurs outils de travail

Le 25 octobre, nous avons abouti à un bilan «'étape».

Voici les principales recommandations de ce groupe :

1- Clarifier les programmes de l'école maternelle pour qu'ils présentent explicitement finalités et objectifs, et disent clairement ce qui est attendu de tous les élèves en fin de grande section et soient compréhensibles par les parents.

- 1.1 Rédiger un préambule faisant apparaître explicitement les finalités de l'école maternelle: clarifier l'articulation cycle 1 cycle 2.
- 1.2 Améliorer la lisibilité des programmes.
- 1.3 Les objectifs doivent être clarifiés particulièrement dans le domaine du langage et le programme doit renvoyer ce qui relève de la mise en œuvre pédagogique à des documents d'accompagnement.
- 1.4 Les programmes doivent définir le «devenir écolier» comme un processus à mettre en œuvre progressivement.
- 1.5 Réaffirmer la place de la grande section dans l'école maternelle en clarifiant les programmes
 - pour faire apparaître explicitement les objectifs à poursuivre pour tous les élèves à la fin de la scolarité en maternelle et uniquement ces objectifs, qui sont ceux du cycle 1;
 - pour éviter des ambiguïtés concernant les objectifs mais aussi les démarches propres à l'école maternelle.

2- Donner à l'apprentissage de la langue française une priorité absolue.

- 2.1 Favoriser la possibilité de moduler les groupes de langage avec l'équipe éducative de l'école en fonction des besoins identifiés.
- 2.2 Assurer en priorité la scolarisation des moins de trois ans dans les secteurs situés dans un environnement social défavorisé. Développer la complémentarité avec la collectivité territoriale de référence et les services de petite enfance.
- 2.3 Mieux assurer le dépistage et le repérage des enfants potentiellement porteurs de handicap et particulièrement les troubles spécifiques du langage.



3- Faire figurer explicitement dans les projets d'école les modalités de la liaison entre école maternelle et école élémentaire.

- 3.1 Assigner au projet d'école le rôle de prévoir explicitement les modalités de la liaison entre école maternelle et école élémentaire. Il est possible de proposer des cadres de travail commun centrés sur des unités plus larges que l'école (groupe scolaire, secteur de collège, ...).

3.2 Valoriser les démarches les plus pertinentes en matière de liaison et en assurer la mutualisation avec l'appui des équipes de circonscription.

3. Favoriser la concertation des maîtres.

4- Rédiger un cahier des charges national sur la spécificité de l'évaluation à l'école maternelle.

4.1 En matière d'évaluation, il est proposé la rédaction d'un cahier des charges national en 4 domaines:

- la définition précise des compétences attendues en fin de la grande section
- des principes concernant les outils d'évaluation
- des principes concernant les méthodes d'évaluation
- des principes concernant la communication avec les parents visant la plus grande transparence

de sorte que l'information donnée recherche à valoriser le travail de l'enfant à l'école sans leurrer sur ses résultats.

5- Renforcer la formation initiale et la formation continue des maîtres à la spécificité de l'école maternelle. Prévoir une formation spécifique à tous les formateurs et inspecteurs.

5.1 Dans le cadre des dix compétences du référentiel du métier d'enseignant, la formation à l'école maternelle relève d'une spécificité qui doit être mise en œuvre pour tous. Les actuelles disparités observées sur le territoire doivent être réduites. La commission de validation des plans de formation devra y veiller.

5.2 La spécificité d'une formation à l'école maternelle concerne prioritairement quatre domaines:

- la connaissance du jeune enfant, de ces besoins et de sa psychologie;
- les premiers apprentissages (avant même que leurs contenus puissent être qualifiés en disciplines);
- les gestes professionnels propres à l'école maternelle (principalement gestion du temps, du groupe, de l'espace, évaluation);
- la relation avec les familles.

5.3 Il est nécessaire d'établir un plan dynamique de formation de formateurs en direction des professeurs d'UFM, des conseillers pédagogiques de circonscription, des IEN. De même, il est souhaitable d'augmenter la part des formateurs issus de l'école maternelle et de relancer la réflexion sur le CAFIPEMF.

5.4 La part consacrée à l'école maternelle en formation (plan de formation départementaux et académiques, animations de circonscription) doit être quantifiée. Chaque département doit s'assurer qu'une part significative lui est consacrée.

5.5 Favoriser et mutualiser les pratiques innovantes.

6- Organiser l'accompagnement professionnel des enseignants nouvellement nommés en école maternelle.

6.1 L'accompagnement des enseignants de maternelle doit être renforcé par les équipes de circonscription.

6.2 Lors de la première prise de poste en maternelle d'un enseignant titulaire, il doit pouvoir s'établir un dialogue avec l'équipe de circonscription pour déterminer les modalités de son accompagnement et de sa formation.

7- Mieux accueillir les enfants et leurs parents à l'école maternelle.

7.1 Formaliser dans les projets d'école les modalités de relation avec les parents et les modalités d'accueil des enfants.

7.2 Prévoir les modalités de l'information de tous les parents sur les finalités de l'école maternelle sur la base d'un document national.

8- Proposer des préconisations nationales pour l'équipement et le fonctionnement de l'école maternelle.

8.1 Rédiger, à destination des élus des collectivités territoriales, un cahier des charges de référence pour l'équipement et le bon fonctionnement de l'école maternelle.

8.2 Proposer l'examen périodique des modalités d'application de ce cahier des charges aux instances consultatives compétentes.

s'opposer & proposer



POUR UNE ECOLE MATERNELLE DE PLEIN DROIT!

Avec le **SE-UNSA**

Je revendique
la scolarité obligatoire dès 3 ans!

*Il est grand temps de considérer que l'école maternelle est une école à part entière!
Notre école maternelle mérite d'être connue et reconnue!*

Elle actera une réalité: la quasi-totalité des enfants de 3 ans fréquente l'école maternelle

Elle facilitera l'intervention des RASED

Elle entraînera une obligation de moyens de la part de l'Etat des collectivités territoriales:

- pour que l'école maternelle ne soit plus une variable d'ajustement de la carte scolaire.
- pour que les écoles maternelles soient dotées des moyens nécessaires en postes d'enseignants. (Peut-on encore longtemps continuer à subir en maternelle des effectifs supérieurs à 30 élèves par classe?)
- pour qu'on accorde aux écoles maternelles les moyens indispensables en locaux, en crédits de fonctionnement et en personnels ATSEM. Le SE-UNSA revendique notamment un ATSEM par classe maternelle.

Elle obligera le ministère à inscrire la spécificité de l'école maternelle dans la formation initiale à l'IUFM mais aussi dans les plans de formation continue

L'obligation scolaire dès trois ans: POURQUOI ?

Elle ancrera la maternelle dans le socle commun de la scolarité obligatoire, dans une perspective de continuité éducative et pédagogique, et cela dans l'intérêt de chaque enfant.

Coupon à envoyer à SE-UNSA, branche écoles (ecoles@se-unsa.org), 209 boulevard St Germain, 75007 PARIS

Moi aussi, avec le SE-UNSA, je revendique la scolarité obligatoire dès 3 ans!

Nom: Prénom:

Adresse:

Code postal : Ville :

Mail:@.....

École :

Mes propositions / mes remarques:

Éléments de mon expérience personnelle: